



CAFIPEMF

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur

RAPPORT DE JURY Session 2016/2017

Président du Jury : Jean-François SALLES – IA-DAASEN

Rapport CAFIPEMF 2017 **Admissibilité**

Références : décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015

Décret n° 2015 – 885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n°2015 du 21 juillet 2015

Les candidats

34 candidats se sont inscrits à l'examen.

2 candidats se sont désistés le jour de l'examen.

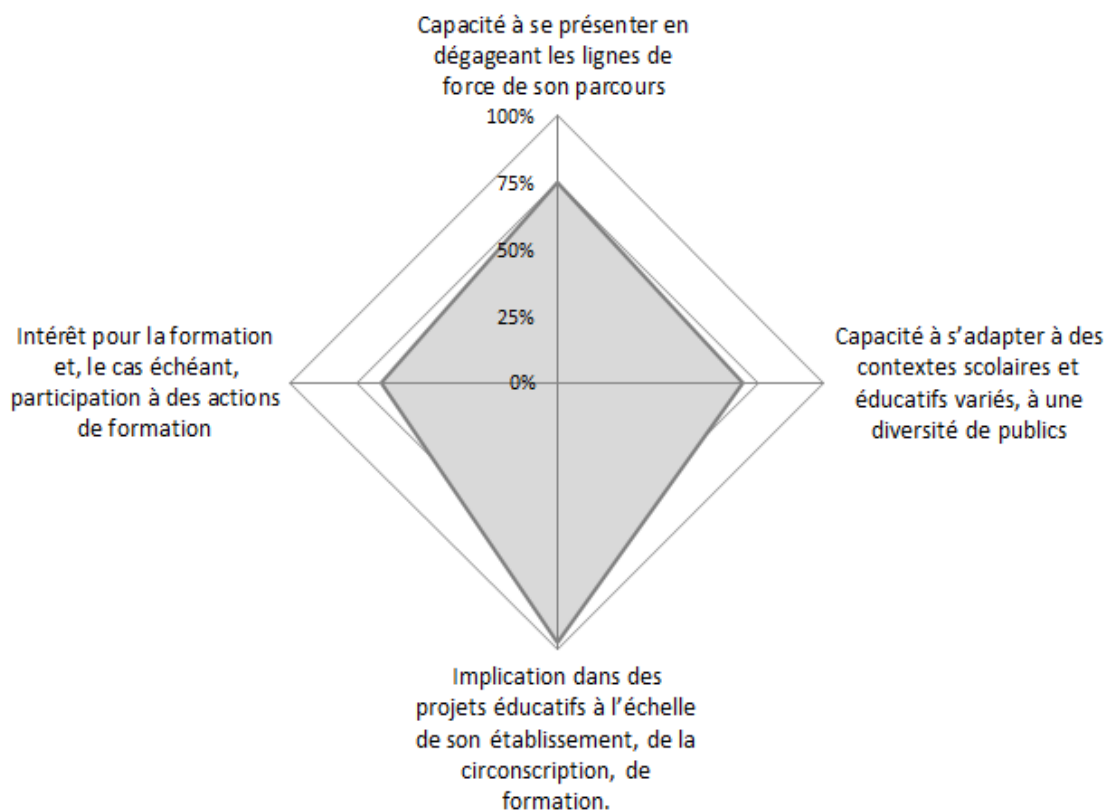
11 candidats ont obtenu l'admissibilité.

34% de candidats franchissent le seuil de la première épreuve.

Option	Généraliste	MAT	EPS	TRE	LVE	ARTS VISUELS	Musique	LCR	Total
Candidats	16	5	2	3	2	1	2	1	32
Admissibles	5	3	0	1	1	1	0	0	11

LE DOSSIER DU RAPPORT D'ACTIVITE

Taux de réussite par item :



4 items tous représentés par un taux de mention satisfaisante supérieure à 60%.

Pour bon nombre de candidats, les rapports d'activités et leur présentation sont majoritairement conformes au format de l'épreuve.

Globalement, les candidats se sont en général pliés à l'exercice écrit en choisissant quelques axes forts sur lesquels ils se sont appuyés pour faire transparaître leur expérience significative.

63% des candidats sont MAT ou ont déjà participé à une action de formation. Dans ce contexte, l'expérience des enseignants du dispositif plus de maîtres que de classes est à relever cette année.

Pour les autres candidats, le travail réalisé n'est pas structuré, construit et étayé. Les écrits traduisent alors une juxtaposition d'activités sans fil rouge conducteur des compétences construites à mesure des expériences professionnelles.

Recommandations:

- * Respecter un cadre précis d'écriture: nombre de page, mise en forme.
- * Identifier, cibler et hiérarchiser les éléments saillants de parcours pour en faire une analyse progressive qui viendra enrichir par des actions évaluées l'expérience significative.
- * Illustrer et argumenter son rapport pour témoigner d'un engagement mûri et réfléchi dans la perspective du futur métier de formateur: comment accompagner un groupe de pairs dans la construction voire co-construction de compétences professionnelles établies dans un référentiel de métier?

Les annexes

Attention à la pertinence de ces pièces jointes au dossier, les candidats doivent majoritairement se questionner quant à leur utilité: complémentarité du rapport ? valeur ajoutée au dossier ? précision sur un point de l'écrit?

Rares sont les candidats qui y font référence lors de l'entretien. Les candidats doivent par ailleurs interroger les rapports d'inspection joints au dossier, en particulier en termes d'évolution de leurs pratiques au regard des conseils préconisés par les inspecteurs. En outre, les bibliographies attenantes doivent à minima faire l'objet d'appropriation par les candidats. En effet, la commission est à même de questionner le candidat sur ces lectures censées nourrir la réflexion théorique ou didactique de chaque enseignant.

Recommandations:

- * Joindre au dossier essentiellement les documents qui mettent en valeur les expériences professionnelles réalisées.
- * Porter un regard analytique sur les pièces jointes.
- * Prendre appui sur les annexes lors de l'entretien pour montrer la cohérence du parcours professionnel voire la plus-value que cela représente dans le parcours.

L'EXPOSE

Il est intéressant de souligner que environ la moitié des candidats ont utilisé l'outil numérique pour leur présentation orale, l'autre moitié se référant presque exclusivement à des notes personnelles. Dans la majorité des cas cette année la présentation numérique n'était pas redondante avec le rapport. L'exercice paraît mieux maîtrisé que précédemment tant dans l'utilisation ad hoc de l'outil que dans la maîtrise du contenu projeté.

Les bons exposés sont construits autour d'une intervention structurée qui ne réitère pas les principaux éléments du dossier.

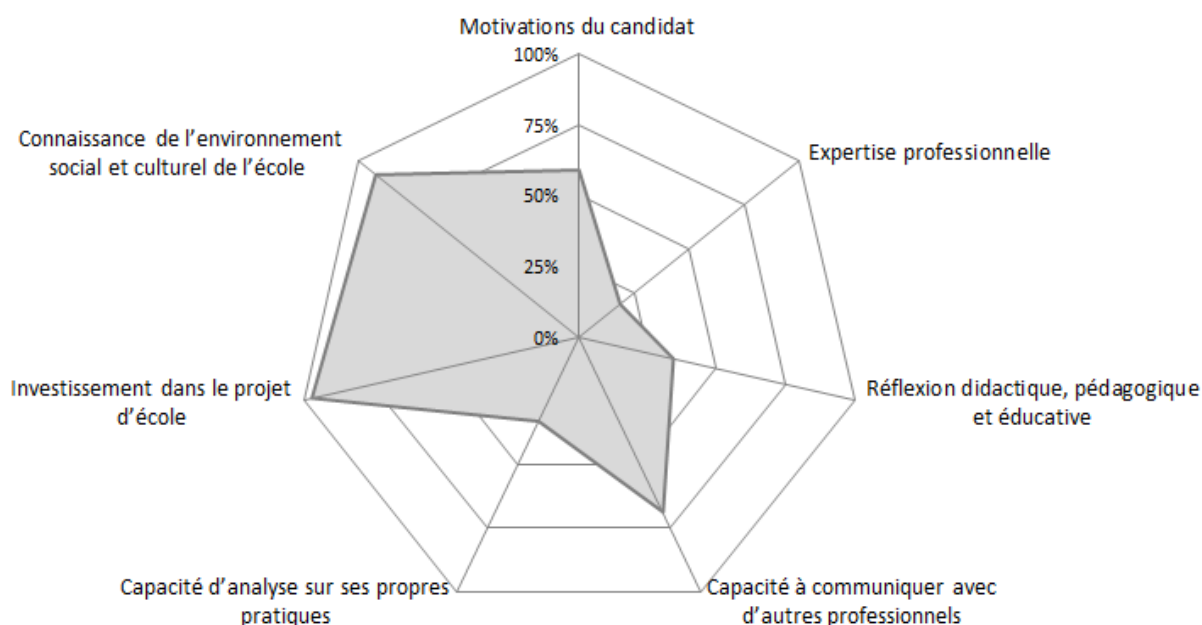
Une proportion non négligeable de candidats annoncent un plan à leur exposé et vont jusqu'au terme de la présentation.

Recommandations :

- * Montrer lors de l'exposé l'évolution et la mutation professionnelles en cours.
- * Corréler l'expertise professionnelle au métier de formateur.

L'ENTRETIEN DE 30 MINUTES

Taux de réussite par item :



L'entretien de 30 minutes s'avère déterminant et discriminant dans cette épreuve d'admissibilité du CAFIPEMF.

Les ajournements

Des capacités d'analyse insuffisantes pour 65% des candidats.

Force est de constater que l'analyse des parcours ou des expériences significatives reste déficitaire pour de nombreux candidats.

Dans bien des cas, l'argumentation se limite à l'énumération de propos souvent descriptifs ou narratifs sans distanciation.

Les enjeux essentiels de la réforme pédagogique engagée par la Loi de Refondation ne sont pas maîtrisés y compris quand les questions du jury sont ciblées et interrogent les propres pratiques développées par le candidat.

Le jury déplore les liens non exploités par les candidats pour souligner l'évolution des pratiques au regard des conseils donnés dans les rapports d'inspection.

Quelques candidats restent sur des représentations erronées du métier de formateur et sont alors incapables d'envisager des accompagnements autres que l'imitation de leurs propres pratiques.

Une expertise professionnelle substantiellement lacunaire pour 72% des candidats.

Le mot expertise ne fait pas résonance pour de nombreux candidats, on note même souvent une confusion entre expertise et expérience. En effet, certains candidats se positionnent pour cet examen comme étant dans une validation des acquis de l'expérience.

Pour beaucoup de candidats les savoirs techniques et scientifiques qu'impose un enseignement sont inconnus ou incomplets (organisation, contenus).

Quand les interrogations portent sur les fondamentaux du métier, on constate un manque de connaissances générales chez certains candidats.

La pédagogie de projet apparaît comme quasi unique entrée experte voire comme pratique innovante pour de nombreux candidats.

Enfin peu de candidats sont capables de faire référence à des pratiques de formation ou à des diverses possibles approches de formations.

Une réflexion didactique, pédagogique et éducative qui fait trop souvent défaut : 56%

Le prescrit n'est pas toujours dominé parfois même non actualisé. Dans le même sens les mots compétences et objectifs sont confondus.

Quand la commission interroge sur les référents et références théoriques qui illustrent et confortent les pratiques des candidats, il est désarmant de constater que nombre d'entre eux sont démunis.

Même constat s'agissant des enjeux de différentes disciplines (sciences, mathématiques, langue orale, lecture, langues vivantes) les candidats se retrouvent en difficulté pour nourrir leur argumentation, souvent par manque de références didactiques. Dans une académie où la question de l'enseignement de la langue orale est cruciale, il est inquiétant de constater que très peu de candidats au CAFIPEMF font référence à des compétences linguistiques à développer chez les élèves.

La commission a également noté cette année des mots à la «mode» qui revenaient dans presque tous les entretiens : bienveillance, laïcité, évaluation positive. Ce jargon s'il doit être utilisé devra faire l'objet d'une connaissance approfondie des définitions et sens qui s'y attachent.

Les réussites

Les entretiens sont fluides et permettent une vraie interaction avec le jury quand les candidats apportent des réponses concises et claires aux questions posées.

Les entretiens réussis sont ceux où les candidats montrent un important potentiel de retour réflexif sur leurs pratiques. L'analyse argumentée qui en est faite montre la capacité des candidats à centrer opportunément leur étayage sur les résultats des élèves pour asseoir des expertises professionnelles transposables au métier de formateur. Le positionnement de ces candidats est garant d'une distanciation mobilisée et réfléchie au service de la formation.

Les candidats qui ont préparé finement la certification font preuve également d'une culture élargie dans les champs de la didactique des disciplines, des processus et mécanismes des apprentissages.

Pour les candidats de grande qualité, environ 3%, les entretiens sont élargis à des connaissances connexes sur l'évolution du système éducatif, l'évolution des modalités pédagogiques, les réformes de la formation continue et initiale. En outre le jury apprécie des propositions de modernisation de la formation dans le travail collectif, l'approche individualisée et différenciée de la formation, le développement de la formation à distance.

Recommandations :

- * Investir à minima, la circulaire qui encadre les missions des formateurs des premier et second degrés.
- * Appréhender l'ensemble des textes officiels qui couvrent l'examen.
- * S'approprier le référentiel de compétences du formateur dans le cadre des modules de formation cursus accompagné, proposés en académie qui permet au candidat de se positionner sur les compétences déclinées du métier.
- * Renforcer et approfondir les savoirs scientifiques, didactiques, pédagogiques pour maîtriser son environnement professionnel d'enseignant polyvalent.
- * Mener une veille scientifique, didactique, pédagogique afin de rester dans une dynamique de curiosité professionnelle.
- * Faire preuve de hauteur de vue dans les réponses aux questions qui abordent des études de cas.

Rapport CAFIPEMF 2017 **Admission**

Références : décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015

Décret n° 2015 – 885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n°2015 du 21 juillet 2015

A - Conditions d'installation matérielle :

La salle n°4 présente les conditions requises pour accueillir un jury fourni (6 personnes) et un candidat qui dispose de l'espace nécessaire pour installer ses documents et, si besoin est, brancher ses appareils numériques.

Cette salle permet à la fois la nécessaire distance entre jury et candidat et la confidentialité pour communiquer aisément.

B - Connexions informatiques :

Que le candidat doive procéder à sa propre installation crée divers inconvénients :

- Le temps employé à la manipulation modifie le déroulé général de la session.
- L'aléatoire des compatibilités entre appareils place le candidat dans l'embarras jusqu'à le déstabiliser le cas échéant. Certains ne sont pas parvenus à établir le contact entre leur appareil et le vidéoprojecteur.

Préconisation : une **installation pérenne** (ordinateur connecté au vidéoprojecteur) autorisant le branchement immédiat d'un support de type clé USB par exemple.

C - Déroulé temporel :

Cette session étant la première du genre, elle devait être soumise à un test de faisabilité.

Du point de vue du temps, la journée est à revoir. 8 candidats par jour relève de l'impossible et des retards n'ont cessé de s'accumuler jusqu'à ne pouvoir recevoir le dernier qu'avec 25 minutes de retard. Ceci place également le candidat dans une situation de stress qui gagne à lui être évitée.

Les **15 minutes de délibération** entre deux candidats sont **insuffisantes** compte tenu du nombre de membres de jury.

Pour qu'une délibération remplisse au mieux sa vocation, chacun doit avoir le loisir de s'exprimer et d'argumenter. L'enjeu est important, les membres de jury travaillent avec le plus grand sérieux, analysent avec finesse, mesure, sens de l'objectivité. Cela exige du temps.

Ils sont eux-mêmes astreints à une cadence de travail susceptible d'affecter la nécessaire attention soutenue sur le long terme. Terminer à 12h50 pour reprendre à 13h30 n'est pas souhaitable dans l'intérêt général et celui des candidats en particulier.

Préconisation : limiter à **3 candidats** par demi-journée.

D - Climat de travail interne au jury :

Le jury a réellement communiqué dans la **fluidité des prises de parole** successives et des approches spécifiques. Le nombre permet de nourrir les points abordés et génère une **complémentarité** fructueuse. Les experts qui se succèdent apportent un éclairage enrichissant la **modulation** entre les champs (théorie, pratique en situation)

Les jurés connaissant tel ou tel candidat à un titre ou à un autre se sont abstenus de questionner ainsi qu'il est d'usage. Ils n'ont pas davantage participé à la délibération et à la rédaction de la proposition finale.

Cet aspect a été énoncé en préambule aux candidats concernés.

Au total, la collaboration a été effective et efficace.

Les candidats

35 inscrits ; **35** présents.

Les notes attribuées en application du barème national s'étirent sur une très large gamme : de 2 à 20 ainsi réparties :

2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	1	1	4	1	1	3	4	1	4	4	2	1	1	2	1	1	2

(Les notes avec décimale sont rangées dans la catégorie inférieure)

Nb / la majoration au titre du numérique pouvait aboutir à 22/20 en appliquant le barème national. Seule la note brute est prise en compte dans les notes et moyennes ci dessus.

17 ajournements – **18** admissions

Moyenne générale : **11,22**

Moyenne des admissions : **15,08**

Moyenne des ajournements : **7,2**

L'épreuve est discriminante : le groupe admis obtient un **score double** du groupe ajourné.

La moyenne en admission est très nettement supérieure à la moyenne requise (**12**).

7 candidats **admis** obtiennent une **note supérieure à la moyenne** du groupe reçu.

1 candidat a obtenu **11**, note très détachée de la moyenne des échecs : c'est le signe très net de l'encouragement à persévérer.

1 des quatre **10** tient à l'épreuve de critique de leçon que les examinateurs qualifiés ont tenu à valoriser. Ce **10** n'est pas pour autant une invitation à poursuivre (3^e ajournement pour cette candidate).

Au total on peut considérer que **9 candidats devraient reconsidérer ce projet** (notes < 9)

20 candidats se positionnent sur l'épreuve d'analyse de pratique.

15 candidats optent pour l'animation pédagogique.

Options et profils professionnels

	GEN	MUS	EPS	LCR	LVE	NUM	MAT
Présents	17	1	1	1	2	4	9
admis	8	1	0	1	2	3	3
Moyenne	15,12	14		12	18,5	16	13,16

18, 19 et 20 se distribuent en LVE (2), GEN (1) et NUM (1)

Les moyennes par option ne sont pas comparables au vu de la disparité numérique (de 1 à 8)

Maternelle :

Option prometteuse à l'admissibilité (la mieux réussie), le résultat est décevant : **1/3** de reçus. Non seulement la notion de parcours et de continuité n'est elle pas acquise par les ajournés mais encore les questions relatives à la place du langage ne sont elles pas clairement élucidées, ce qui est très préoccupant.

Musique, LVE, LCR : moyennes non interprétables compte tenu du faible nombre de candidats.

Enseignement du numérique :

L'épreuve d'admissibilité avait bien joué son rôle de filtre puisque, très discriminante sur cette option, elle avait écarté en 2016 les candidats (souvent ATICE) fourvoyés par incompréhension de la nature de l'examen et des missions dont procède la certification.

Le taux de réussite est excellent : **1 seul échec sur 4 candidats**.

Cet échec (**10**) procède de deux raisons principales : un point de vue excessivement sévère, caricatural et rigide sur l'histoire de l'éducation et ses acteurs pédagogiques ; une trop large part du mémoire issue de publications non citées.

Généraliste :

Taux satisfaisant d'admission (plus de 50%) avec la note représentative du groupe admis.

Coordonnateurs de réseaux prioritaires :

2 admissions sur 4 candidats : 1 admission « **numérique** ». 1 admission « **généraliste** ».

La faiblesse transversale observée à l'admissibilité (méthodologie de l'acte de formation) est retrouvée dans les deux cas d'ajournement (**9 et 5** en « généraliste »). Ils sont dus à une interprétation erronée de ce que recouvre l'acte de formation : planifier, organiser, mettre en relation, assurer des synthèses, convoquer des intervenants sont toutes des missions nécessaires dans leur cadre professionnel. Leur somme ne constitue pas pour autant un acte d'accompagnement didactique d'enseignants en formation.

Les ajournements

Des erreurs d'appréciation dans l'évolution de carrière :

- **Les notes très basses** indiquent clairement que ces candidats commettent une erreur en envisageant la fonction. Ils n'en maîtrisent pas les fondements (enjeux, spectre des missions, assises essentielles de la refondation) ou ne montrent pas de signes indiquant leur capacité à opérer les transformations souhaitables.

- Certains s'étaient **déjà présentés** à cette épreuve, plusieurs fois pour deux d'entre eux.

Pour l'une (**10**), les faiblesses observées en 2017 sont rigoureusement les mêmes que celles constatées en 2016 dans la nouvelle formule CAFIPEMF (compilation maladroite de lectures mal interprétées aboutissant à des contresens).

- La note la plus basse (**2**) sanctionne une attitude condamnée par le jury : **recopier des pages intégrales** sans mentionner qu'elles ne sont pas le fruit du travail personnel. La rupture de construction et de style est ici patente. Ce faux savoir nullement maîtrisé est bien entendu apparu clairement comme tel lors de l'exposé et des questions. Le candidat s'est déjà présenté de multiples fois.

- La note suivante (**3,5**) est attribuée à une candidate caractérisée par **l'agitation et la confusion**, tant dans le comportement que dans l'énonciation. Cette candidate manifeste un excès général mis en relief par le support numérique pléthorique. Le jury déconseille de lui confier des stagiaires qui nécessitent au contraire des repères stables.

- La note de **4** est attribuée à une candidate ayant perdu tous ses moyens et qui par ailleurs manquait sévèrement de références dans l'option choisie (maternelle).

Des dispositions qui appellent approfondissement :

Les notes avoisinant le **12** requis expriment **l'encouragement à persévérer** en poussant la réflexion plus avant, en se documentant avec plus de précision et de rigueur, en **expérimentant des situations de formation** générant la prise de distance souhaitable.

Dans cette catégorie, des candidats donnent à penser qu'ils ont **confondu** leur niveau d'expertise dans le domaine d'exercice actuel avec les nouvelles missions qu'ils souhaitent exercer. L'ajournement ne signifie donc ici nullement que ces professionnels ne méritent pas considération. Leur remise en question doit porter sur **l'adéquation** entre leur actuelle posture (sans nul doute efficace dans leur cadre de travail) et celle du formateur.

Les réussites

Réussite à 12 (4 lauréats) :

Ces candidats présentent des capacités, des compétences, une posture fournissant les **gages basiques**. Ils auront à perfectionner et approfondir la globalité de leur démarche. La commission postule qu'ils accompliront ce parcours et donneront satisfaction en situation de vraie grandeur.

L'excellence :

Rappel : **7** candidats **admis** obtiennent une **note supérieure à la moyenne** de l'admission

Est-ce l'effet du parcours professionnalisant désormais prévu pour les candidats à l'admission ? **L'excellence est plus fréquente** qu'avec l'ancienne formule.

Les candidats se plaçant en tête de cette promotion 2017 ont produit un effet excellent sur la commission par la clarté et la pertinence de leur propos, leur capacité à dialoguer, le socle de références sur lequel reposait leur prise de parole.

L'ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'analyse de pratique – entretien du candidat avec le stagiaire :

En majorité, les candidats ont montré si ce n'est une expertise au moins une expérience pertinente de cet exercice d'analyse de pratique, l'accompagnement s'appuyant dans quasi toutes les situations sur les difficultés et forces des formés.

Tous ont fait part d'une bienveillance à souligner à l'égard des stagiaires observés pour des entretiens constructifs.

En général, les candidats font preuve d'aisance dans la communication et témoignent d'une solide réflexion professionnelle pour questionner les pratiques. Ils privilégient alors, des conseils de « préparation », de conception didactique, de pédagogie centrée autour de la mise en œuvre observée.

Les candidats en difficulté sur cette épreuve, sont davantage dans la démonstration de la « bonne pratique » dans une démarche relativement prescriptive. La posture du formateur dans ce cas ne prend pas en compte les différents attendus des formés par manque de distanciation.

Ces candidats doivent par ailleurs, veiller à bien hiérarchiser leurs remarques et ne pas limiter leurs questionnements à un unique champ d'observation. La difficulté majeure pour un apprenti formateur est de ne pas rester dans des schémas et des mécanismes d'un enseignant professeur et de se transformer afin de proposer aussi minime soit-elle une amélioration des gestes professionnels chez les formés.

L'animation d'une action de formation :

Les inspecteurs qui ont accueilli les candidats pour l'animation ont été comme l'année précédente coopérateurs et facilitateurs de la mise en œuvre de l'animation via la formation (public ciblé, lieu de l'animation, thématiques inscrites dans le plan d'animations de circonscription).

Pour une grande partie des commissions, les principales difficultés des candidats dans cet exercice résident dans une approche formelle prescriptive descendante voire transmissive et exclusivement frontale.

Attention aux effets pervers du numérique comme seul moyen d'animer une formation.

Le format d'une heure trente minutes peut également perturber bon nombre de candidats. Dans ce cas, le bilan à mener avec les formés est souvent escamoté : objectifs de la formation atteints ou non ? Référence au prescrit ? Prolongement du travail engagé ?

L'excellence des prestations vient souvent du fait d'une préparation en ingénierie savamment orchestrée dans le temps et dans le matériel mis à disposition des stagiaires. Les candidats de qualité ont proposé un travail de groupe et sont intervenus pour éclairer la réflexion en atelier voire la relancer. En outre, ils savent motiver les stagiaires et engager une très bonne relation formateur/formés installant alors un climat propice aux échanges.

Les candidats doivent par ailleurs veiller à trouver la distance nécessaire par rapport à la séance proposée et pour ce faire disposer d'une solide posture réflexive ainsi que d'une culture professionnelle étayée dans le domaine de formation dispensé. Néanmoins, il a été observé pour certains candidats l'exploitation outrancière d'une zone de confort liée en particulier à des spécialisations.

Recommandations :

- * mettre les stagiaires en confiance en explicitant les attendus et la configuration de l'animation.
- * concevoir finement la séance dans un cadre contraint d'une heure trente minutes temps de mise en commun inclus.
- * permettre aux formés de produire et d'échanger sur la thématique déployée par le formateur.
- * ne pas mobiliser la parole et lutter contre l'animation par transmission de savoirs.

LE MEMOIRE

D'une manière générale, la qualité des mémoires s'est améliorée.

La lecture révèle qu'une formation a été dispensée, avec ses avantages et ses inconvénients. Celle-ci était elle aussi expérimentale et ne pourra que se perfectionner avec la pratique.

Les points satisfaisants :

Nette amélioration de la qualité orthographique en dépit d'éléments de langue encore déficitaires sur des points de grammaire (système modal, accords délicats...)

Si subsistent des traces de jargon, elles sont en nombre plus limité.

Les objets de réflexion sont pris en charge avec un engagement certain, on sent l'implication très forte de l'auteur dans la description de son action.

Il semble a priori qu'il soit plus facile pour les candidats d'écrire à propos d'un acte de formation d'adultes qu'à propos de projets conduits avec des élèves (ancienne formule). L'appropriation est plus nette, la réflexion plus approfondie, comme si la perception des phénomènes en jeu était plus affûtée lorsqu'il s'agit de pairs en devenir (ou de pairs lorsque l'action concerne la formation continue).

On voit poindre que les candidats ont pris conscience de réalités professionnelles que cette mission d'accompagnement leur a fait discerner dans un univers qui leur était au fond trop familier pour être lisible dans le quotidien de la simple pratique. Un processus de maturité se dessine dans l'élaboration intellectuelle. Lorsqu'il est déficitaire d'ailleurs, l'entretien avec le jury se révèle plus faible.

Préconisation : La désignation de **directeurs de mémoire** permettrait de réduire encore les insuffisances constatées (forme et fond). Ils auraient entre autres missions, à rappeler les règles canoniques d'un mémoire, ainsi qu'à accompagner la définition du sujet d'étude qui doit être ciblé sur le champ de la formation (cf. ci dessous).

Les points à améliorer :

Eviter la standardisation. Les sujets traités tendant vers l'uniformité, ce qui pourrait laisser penser qu'une seule et unique approche de l'accompagnement est possible, comme une sorte d'institutionnalisation réglementaire. Les candidats ne se sont que peu autorisés à s'éloigner d'un schéma calibré ayant recours à un lexique-type et des moyens techniques identiques. Ceux-ci se sont révélés mal compris parfois, aboutissant à des contresens dans l'emploi qui en était fait.

Réflexivité et entretien d'auto confrontation ont ainsi envahi le champ 2017. On note une pléthore de questionnaires préalables et/ou antérieurs trop volumineux et passablement délicats à traiter ensuite par le candidat. Or, le travail de **recueil de données** doit être mesuré. Le mémoire n'est pas un précis de statistiques risquant de réduire la part dédiée à l'analyse professionnelle de l'expérimentation menée.

Le temps qui est imparti à cette préparation et à sa mise en œuvre (expérimentation, rédaction) est court. Les candidats doivent mesurer la faisabilité de l'entreprise (aide du directeur de mémoire) et ne pas s'engager dans des **opérations trop lourdes** qui nécessiteraient un temps plus long.

Car ceci les place fatalement face à l'impossibilité de conduire une **véritable évaluation** de la portée de leur action. En Mars, comment les différents formés (P.E.S ou titulaires) pourraient-ils raisonnablement et objectivement manifester des signes d'une intégration complète et satisfaisante des éléments qui leur ont été proposés ?

Le jury se satisfait donc avec bienveillance d'approximations qu'il considère comme a priori sincères dans les questionnaires de satisfaction (déclaratif).

La problématique gagne à être formulée de manière synthétique. Elle révèle le niveau de maîtrise du sujet choisi. Elle doit en outre présenter un caractère authentique, non le visage de la tautologie. Une candidate

reconnaît « avoir enfoncé une porte ouverte »...

Cette problématique s'inscrit en toute logique dans la droite ligne de la fonction brigüée : **devenir formateur**. L'expérience vécue depuis l'engagement in situ doit en constituer la colonne vertébrale.

Il s'agit d'un **mémoire** très ancré dans la **professionnalisation**, non d'une thèse soutenue devant un jury universitaire. Quel qu'en soit l'intérêt intellectuel et scientifique, les écrits développant des concepts non ou insuffisamment rapportés à une problématique de formation des enseignants se situent hors du cadre de l'examen et de son cahier des charges.

L'action décrite doit être récente (année de formation), non ancrée dans une chronique plus ancienne (indépendamment de l'intérêt du récit et de l'action évoquée).

L'équité de traitement entre tous les candidats impose qu'une meilleure appréciation soit portée à un travail considéré comme « moyen » mais situé dans le champ défini au détriment d'un écrit plus brillant mais frisant le hors sujet.

Les éléments de **conclusion** doivent faire écho au questionnement indiqué. Une question est posée, le lecteur attend une réponse, même incomplète ou placée sous le signe du doute. Celui-ci est légitime dans un cadre intellectuel ne relevant pas des sciences dites exactes.

Il va de soi que les **références universitaires** mentionnées doivent avoir été intégrées de manière cohérente dans la réflexion. Le nombre de citations n'est pas gage de réussite. La pertinence en est le critère principal.

Le jargon mal compris place le candidat en difficulté pour élucider en direct lors de la soutenance.

La probité intellectuelle interdit toute forme de **plagiat** ou de **recopiage** exagérément long. Les règles générales de citation s'imposent et les sources doivent être mentionnées avec précision.

LA SOUTENANCE

Mention préliminaire : le mémoire constitue une unité de sens dont le jury a pris connaissance. Il est plus que maladroit de lui proposer (voire imposer) de nouvelles lectures le jour même au motif que la réflexion se serait prolongée ensuite. Le diaporama peut le cas échéant présenter ces nuances nouvelles.

Impression générale :

Là encore apparaît une nette amélioration dans la préparation : la durée de l'exposé est bien maîtrisée par la grande majorité des candidats.

Ils se sont entraînés : la voix est posée, le débit contrôlé, la rhétorique soignée.

Si certains (rares) s'égarent dans le ton (recherche de connivence inappropriée ou bien humour inadéquat), la très grande majorité du groupe rencontré aura observé l'attitude qui sied, respectueuse, courtoise sans excès, attentive aux questions posées, débarrassée de ces stratégies où il semble que les rôles soient inversés. Le professionnalisme, même encore imparfaitement abouti (c'est légitime), transparaît au fil des entretiens.

Les améliorations souhaitables :

L'objectif de l'entretien étant de s'assurer que le candidat possède la capacité de **réaction à la controverse professionnelle**, les questions sont destinées à provoquer sa réflexion et apprécier le bagage de références qu'il possède réellement et qui sont mobilisables en direct. Cette capacité est nécessaire dans l'exercice du métier.

La connaissance experte de la réglementation (**les programmes et leur esprit** en particulier) est indispensable. Il ne s'agit pas de réciter ni d'employer les vocables à la mode mais de resituer une question dans le projet éducatif national.

Le lexique :

Ainsi toute confusion doit elle être levée entre les termes fondamentaux : domaines, socle, parcours, champs disciplinaires ne peuvent être confondus mais au contraire hiérarchisés dans le discours au titre de leurs relations de dépendance.

Traiter par exemple de la réflexivité sans être en mesure d'en définir le terme relève de l'imposture intellectuelle. Elle n'est pas gage d'un accompagnement explicite des stagiaires.

Mentionner la tâche complexe impose de s'être interrogé sur le sens et l'importance que les programmes lui confèrent.

D'une manière générale, chaque terme technique employé doit être maîtrisé afin de pouvoir faire face aux questions.

Celles-ci ramènent nécessairement le candidat à la mission cardinale de l'école. La question centrale des apprentissages dépasse de loin le simple slogan : « faire réussir tout le monde ».

Les outils :

Cette **préoccupation centrale pour les apprentissages** doit gouverner la construction du mémoire, de l'exposé, de l'entretien. Lorsque les outils tiennent le devant de la scène, il semble que la mission de l'école se limite à leur promotion quoi qu'il advienne. Cette conception réductrice produit le plus mauvais effet. L'argument selon lequel l'institution incite à leur emploi ne possède aucune valeur didactique. Il semble au contraire prétexte à justification non raisonnée : « la consigne c'est la consigne ».

Ces divers défauts stratégiques et conceptuels font naître de sérieux doutes quant à la capacité du candidat à convaincre un public autour d'un concept- clé du projet éducatif national.

Le recours au numérique :

Le barème national prévoit une majoration / minoration (2 points) à propos de son usage.

Ce support doit permettre de valoriser des éléments auxquels le candidat confère une valeur particulière.

Le jury amené à porter une attention supplémentaire y recherche donc de quoi étayer, nourrir, perfectionner sa perception du sujet.

Un diaporama procède d'une rhétorique spécifique nécessitant l'expertise de son concepteur.

Si les images répètent le discours, qu'elles sont exagérément chargées, défilent à une cadence soutenue, elles génèrent l'inconfort et parfois l'incompréhension du jury qui ne manquera pas de reconvoquer celles qui l'ont interpellé.

Autant de courtes séquences filmées, un témoignage oral enrichissent le propos, autant des lectures trop abondantes, assorties d'animations plus spectaculaires qu'utiles présente un coût cognitif défavorable au candidat.

En outre, exprimer une erreur (exposé) et l'afficher en grandes dimensions prend alors une ampleur majorée. La maîtrise du contenu projeté doit être encore plus assurée que les propos écrits ou oraux car elle est alors concrètement mise en lumière !

NB / le jury n'a minoré aucune note suite à une projection inutile ou très ordinaire.